

L'agence centrale de recherches

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1960)**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REGROUPEMENT DE FAMILLES

Depuis la fin du dernier conflit mondial, le CICR, comme l'ont souvent indiqué ses Rapports d'activité, s'est efforcé de réunir les membres de mêmes familles dispersées par la guerre et ses suites. Il est ainsi parvenu à rendre des enfants mineurs à leurs parents ou à aider des époux ou autres membres de la famille à se retrouver.

Cette activité s'est principalement exercée en faveur de personnes de souche allemande ou « Volksdeutsche », et, en 1960, plus de 15.000 adultes et mineurs de cette catégorie ont pu rejoindre leurs proches dans divers pays d'Europe et d'outre-mer. Le nombre total des personnes regroupées depuis la fin de la guerre a ainsi été porté à plus de 388.000.

Ces regroupements se poursuivent avec la collaboration des Sociétés nationales de Croix-Rouge des pays intéressés. Dans certains cas, ces Sociétés exécutent tout le travail en collaboration et tiennent le CICR informé des résultats atteints. Pour quelques autres pays, une partie de la tâche est accomplie par le Comité international.

Signalons enfin que le regroupement d'enfants « Volksdeutsche » venant de Yougoslavie s'est terminé dans de bonnes conditions. Ces mineurs non accompagnés ont pu rejoindre leur parenté à l'étranger grâce au dévouement de la Croix-Rouge yougoslave et à la collaboration des autorités de ce pays.

L'AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES

Au cours du deuxième trimestre de 1960, le CICR a informé les gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge que, l'appellation « Agence centrale des prisonniers de guerre » n'étant plus conforme aux nouvelles Conventions de Genève, il avait décidé de la remplacer par celle d'« Agence centrale de recherches ». En effet, l'Agence, créée en 1939, avait été amenée à étendre son action à diverses catégories de victimes de la guerre : internés civils, disparus, personnes déplacées, familles dispersées, etc.

Depuis 1945, l'Agence n'a cessé de recueillir et de commu-

niquer des informations concernant les victimes, tant militaires que civiles, des conflits internationaux ou internes. Son rôle en faveur des prisonniers de guerre a été confirmé et précisé en 1949 par la III^e Convention de Genève, cependant que la IV^e Convention chargeait le CICR d'instituer parallèlement une agence de renseignements pour les personnes civiles. C'est la mise en vigueur de ces dispositions qui a déterminé le CICR à adopter, à partir du 1^{er} juillet 1960, l'appellation nouvelle.

Les conflits et les troubles qui ont éclaté en diverses régions du monde durant l'année écoulée ont eu de prévisibles répercussions sur l'activité habituelle de l'Agence : plus de 50.000 demandes de renseignements ont été enregistrées, nécessitant l'ouverture de 25.000 enquêtes et la transmission d'un millier de messages. Les recherches effectuées ont eu un résultat positif dans 31% des cas. Résultat remarquable si l'on considère que, depuis la cessation des hostilités en 1945, un très grand nombre des personnes recherchées, sinon la plupart, ont changé de résidence. Si le volume du courrier reçu et expédié marque une régression par rapport aux années précédentes, la complexité croissante des cas dont l'agence est saisie élargit le domaine des recherches. C'est pourquoi il a été ouvert, en 1960, 7.000 enquêtes de plus qu'en 1959.

Le résultat d'ensemble des multiples interventions de l'Agence centrale peut être considéré comme très satisfaisant. D'autre part, les relations de l'Agence avec les Croix-Rouges nationales et d'autres institutions officielles ou privées demeurent caractérisées par un excellent esprit de coopération.

Service de recherches au Congo

Dès la mi-juillet, les délégués que le CICR avait envoyés au Congo ex-belge constatèrent la nécessité d'instituer à Léopoldville un service de recherches. Par centaines, les Blancs, des Belges pour la plupart, fonctionnaires, colons, missionnaires, avaient cherché refuge dans des régions relativement paisibles, ou franchi en hâte la frontière. L'Agence centrale recevait en nombre sans cesse croissant des demandes de renseignements sur des personnes disparues ou présumées telles, tandis que la

délégation du CICR à Léopoldville était sollicitée de toutes parts.

Au début d'août, le CICR détachait un de ses collaborateurs, M. E. L. Jaquet, pour organiser sur place un service de recherches. L'Agence centrale, de son côté, ne tarda pas à recevoir des réponses aux enquêtes ouvertes dans toutes les provinces du Congo. Les perturbations dans les transports et les services postaux ralentissaient parfois, sans l'interrompre complètement, l'échange de messages entre les personnes recherchées et leurs familles. Après cinq mois d'activité et plus de mille enquêtes, quelque 400 demandes concernant 2.000 personnes environ, ont pu être traitées par le Bureau de Léopoldville, dont 92,6% avec un résultat positif.

Un Bureau similaire, installé à Elisabethville pour les recherches dans la province du Katanga, eut une activité non moins fructueuse.

Service allemand. — Le nombre des personnes qui ont pu quitter différents pays de l'Europe de l'Est, en particulier la Roumanie, pour rejoindre leurs familles en Allemagne, en Autriche ou dans d'autres pays, s'est accru au cours de l'année 1960.

Les demandes de renseignements relatives à la première guerre mondiale ont atteint en moyenne une vingtaine par mois. Elles sont venues principalement de personnes ayant atteint l'âge de la retraite et désirant fournir la preuve qu'elles avaient servi dans l'armée.

Le Service allemand a aussi reçu de fréquentes demandes émanant en grande partie de gens qui avaient quitté l'Europe et souhaitaient obtenir des certificats de décès de parents, des diplômes ou autres certificats. Le Service a également reçu, de toutes les parties du monde, des demandes de recherches concernant surtout des familles allemandes restées en URSS ou des familles dont un membre avait été enrôlé dans l'armée allemande.

Service britannique. — Ce service a poursuivi en 1960 les mêmes activités que l'année précédente, se livrant à différentes recherches dont certaines se rapportaient à la période 1914-1918.

En effet, une grande partie des archives ayant été détruites en Angleterre par les bombardements, l'Agence, dont la documentation relative aux deux guerres mondiales est intacte, dispose de renseignements qui ne peuvent être obtenus nulle part ailleurs.

Service italien. — Le nombre de cas traités, qui s'élevait à 3.280 en 1959, a atteint 5.006 au cours de l'année écoulée. Cette augmentation provient, en grande partie, de ce que le Ministère italien du Trésor a adressé à l'Agence centrale de très nombreuses demandes relatives à d'ex-internés militaires italiens aux mains des Allemands, désireux d'obtenir les documents cliniques se rapportant à leur hospitalisation durant leur captivité.

Aux termes d'accords conclus en novembre 1960 avec le Ministère italien du Trésor, le Service italien laisse à ce dernier le soin d'effectuer lui-même, auprès des organismes compétents, les démarches qu'il estime opportunes.

On peut signaler enfin que le Ministère italien de la Défense et la commission interministérielle pour l'établissement des actes de décès, à Rome, continuent à faire appel au Service italien, afin qu'il les aide, grâce aux ressources de son vaste fichier, à identifier des combattants, des prisonniers de guerre et des internés militaires décédés au cours de la seconde guerre mondiale et à établir le sort de militaires présumés décédés.

Service hellénique. — En 1960, le Service hellénique s'est occupé notamment d'un nombre assez considérable de Grecs réfugiés dans différents pays de l'Europe orientale et centrale à la suite de la guerre civile. En collaboration avec la Croix-Rouge hellénique, le Service a continué ses efforts en vue d'identifier certains combattants tués durant la guerre civile.

Service URSS. — La correspondance directe a continué d'augmenter en 1960 de même que le nombre des demandes en provenance de l'URSS, par formulaires et par lettres. On signale aussi un plus grand nombre de réponses provenant de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS qui, de son côté, a adressé un nombre croissant de questions et de demandes de recherches.

Service français. — Le Service français a continué, en 1960, les mêmes tâches que durant les années précédentes. Il s'est adressé régulièrement au « Gouvernement provisoire de la République algérienne » en vue d'obtenir la liste nominative des ressortissants français prisonniers de l'ALN, mais ses pressantes démarches sont malheureusement restées vaines.

Service polonais. — Le nombre des cas traités n'a pas diminué par rapport aux années précédentes. Le service polonais s'est occupé notamment de questions relatives aux indemnités à verser à des Polonais autrefois internés dans des camps de concentration allemands. Le volume de cette correspondance a notablement augmenté depuis août 1960. Les demandes d'attestations continuent d'affluer, surtout en provenance des Etats-Unis. D'assez nombreux cas de personnes dont on était sans nouvelles depuis la guerre ont pu être résolus de manière satisfaisante.

Service d'assistance aux apatrides. — Les possibilités nouvelles d'émigration vers les Etats-Unis en vertu de la nouvelle législation adoptée par le Congrès ont valu à ce service une recrudescence d'activité en 1960. En outre, l'Agence a procédé à diverses enquêtes et transmis 97 messages personnels. En 1960, 470 nouveaux cas ont été traités et on a enregistré le départ de 238 apatrides.

Service hongrois. — Ce service a continué de s'occuper du regroupement des familles séparées par suite des événements de 1956-1957, qu'il s'agisse de faciliter la sortie de Hongrie d'enfants ou d'adultes ou d'organiser le retour en Hongrie de personnes ayant émigré.

Les autres Services de l'Agence non expressément mentionnés ici poursuivent comme précédemment leur activité. Il s'agit, dans l'ensemble, de tâches comparables à celles qui viennent d'être énumérées.



JAPON — *En vue de son rapatriement, une famille coréenne s'inscrit au centre de Niigata (février).*

LAOS — *Lait et vêtements, dons du CICR, sont distribués par la Croix-Rouge lao aux réfugiés de la province de Paksé (février).*





PHILIPPINES — *Contrôle des listes des anciens prisonniers de guerre, en vue de l'application de l'article 16 du Traité de San Francisco. Debout, au centre, le délégué du CICR, M. Mittner.*



AU SIÈGE DU CICR, À GENÈVE — *Les souverains de Thaïlande visitent l'Agence centrale de recherches (novembre).*